

TEST D'APTITUDE 129

Section I : Compréhension orale

Questions 1-10 (1 point/réponse)

- 1- b
- 2- d
- 3- b
- 4- a
- 5- c
- 6- b
- 7- a
- 8- c
- 9- d
- 10- a

Questions 11-15 (1 point/réponse)

ATTENTION : - Ne pas sanctionner les fautes d'orthographe.

- 11- Tabagisme ou fumer
- 12- La reconstruction ou la régénération
- 13- Fatigue ou lassitude ou irritation
- 14- Accoutumance ou dépendance ou consommation (prolongée)
- 15- Volonté ou résolution ou intention

Questions 16-25 (1 point/réponse)

Il est plus difficile pour un enfant de quitter sa maison et sa famille et d'ignorer sa maladie que d'entrer à l'hôpital. Pour améliorer ces conditions, une charte des droits de l'enfant hospitalisé a été signée par plusieurs associations européennes en 1988.

Depuis la fin du 18^{ème} siècle, les médecins se sont rendus compte de la nécessité d'accueillir les enfants requérants des soins à l'hôpital, en différenciant la façon de les recevoir par rapport aux adultes. Un enfant ne doit être admis à l'hôpital que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison. Il a le droit d'avoir ses parents auprès de lui jour et nuit quel que soit son âge ou son état. Ainsi, ils pourront participer activement aux soins de leur enfant. Les enfants ont le droit de recevoir une information sur leur maladie et sur le traitement qui leur sera fourni, qui soit adaptée à leur âge et à leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant. Dans certains pays, le consentement des mineurs est demandé dès l'âge de 10 ans.

Les médecins doivent aussi éviter tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable pour réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur. Réunis dans des services spécialisés, par groupes d'âge, les enfants doivent bénéficier de jeux, de loisirs et d'activités éducatives dans un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge. Les plus âgés doivent pouvoir continuer leur scolarité le plus normalement possible, surtout en cas de maladie chronique. Enfin, l'enfant doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance. Il faut, dans la mesure du possible, respecter son sommeil, lui demander l'autorisation de l'examiner et lui expliquer ce qu'on va lui faire. Bref, il ne faut pas traiter l'enfant en adulte miniature. La charte de l'UNESCO stipule d'ailleurs le droit des enfants aux meilleurs soins possibles et le considère comme un droit fondamental.

ATTENTION : - **Ne pas sanctionner les fautes d'orthographe.**
- **Il n'est pas nécessaire de rédiger des phrases complètes.**

(1 point/réponse)

Question 16 : Citez une situation qui pourrait être plus marquante pour un enfant que celle d'être admis à l'hôpital.

Quitter la maison et la famille.

ou

Ignorer la maladie dont il souffre.

Question 17 : Dans quel cas exceptionnel un enfant doit-il entrer à l'hôpital ?

Si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison.

Question 18 : Pour quelle raison la présence des parents est-elle indispensable ?

Pour participer activement aux soins de leur enfant.

Question 19 : Pourquoi les enfants ont-ils le droit d'être informés de leur maladie ?

Pour participer aux décisions les concernant.

Question 20 : A partir de quel âge l'enfant a-t-il son mot à dire quant à son admission à l'hôpital ?

10 ans.

Question 21 : Comment peut-on épargner aux enfants les traumatismes ?

En leur évitant tout examen ou traitement qui ne soit pas indispensable.

Question 22 : Citez une composante nécessaire pour créer un bon environnement à l'hôpital ?

Jeux.

ou

Loisirs.

ou

Activités éducatives.

Question 23 : Quelle activité les enfants malades ne doivent-ils pas interrompre ?

L'activité scolaire.

Question 24 : Citez un moyen d'apprivoiser l'enfant pendant sa maladie.

L'enfant doit être traité avec tact

ou

L'enfant ne doit pas être traité en adulte miniature.

Question 25 : Quel est, selon l'UNSECO, le droit fondamental de l'enfant ?

Droit aux meilleurs soins possibles.

Section III : Lexique et structure

Questions 26-45 (1/2 point/réponse)

26- a

27- c

28- b

29- d

30- c

31- b

32- a

33- d

34- a

35- c

36- b

37- d

38- c

39- a

40- c

41- b

42- c

43- a

44- b

45- d

Questions 46-50 (1 point/réponse)

46- b

47- d

48- c

49- b

50- a

Section IV : Compréhension écrite

Questions 51-58 (1 point/réponse)

b
d
f
g
h
j
m
n

**Les 8 termes peuvent figurer
dans n'importe quel ordre.**

Questions 59-65 (1 point/réponse)

59- a
60- c
61- d
62- b
63- d
64- a
65- b

Questions 66-72 (1/2 point/réponse)

66- e
67- g
68- a
69- f
70- b
71- c
72- d

Questions 73-75 (1/2 point/réponse)

73- b
74- c
75- a